



5<sup>ÈME</sup> ÉDITION



18

SEPTEMBRE

2022

# Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

Pas-de-Calais Féminin

ROADBOOK OFFICIEL  
GUIDE TECHNIQUE



SPORTS  
59/62



Crédit photo : Pierre Willemetz

C. Leroy

Trophée



Ville d'Isbergues



62 Pas-de-Calais  
Mon Département



Région  
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération  
Béthune-Bruay  
Artois Lys Romane

# PRESENTATION

## La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38<sup>e</sup> dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les



groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

## La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fournies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2<sup>e</sup> du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de



France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

## Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000. Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'appa-

rait pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



## L'organigramme

### Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Vice-Présidents :** Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

**Trésorière :** Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

**Secrétaire :** Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

**Responsable Circuit et sécurité :** Thibault DEPRIESTER.

**Responsable signaleurs :** Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

**Responsable fléchage Isbergues :** Jacques DUPLOUY.

**Responsable fléchage extérieur Isbergues :** Alfred COURCEL et Claude DA SILVA

**Sonorisation et liaison radio :** Serge VINCENT.

**Invités véhicules :** Nicolas TRINEL et son équipe.

**Responsable permanence :** Claudie FARDEL.

**Coordination contrôle médical :** José LHERBIEZ.

**Coordination protocole :** Pauline GALLOIS.

**Coordination équipes :** Nancy RUELLE et Christophe WOZNY.

**Assistance liaison infos course :** Maxime PLANQUE.

**Relation presse :** Philippe VINCENT.

**Accueils invités :** Claudie FARDEL et son équipe.

**Accueils officiels course :** José LHERBIEZ et Guy MICHEL DUPONT

**Responsable restauration :** Micheline DAUTRICHE et son équipe.

**Coordination assurances :** Jean-Luc DAMBRUNE.

**Responsable logistique salles et ligne d'arrivée :** David BEZILLE et son équipe.

**Coordination village départ et arrivée :** Sébastien CARNET et son équipe.

**Responsable de la caravane publicitaire, et des partenaires :** Dany PENIN.

**Services civiques :** Emeline DEQUENNE et Thomas SELIN

## Les officiels

**Le Président du jury :** Laurent GENETELLI.

**Les Commissaires UCI :** Joël ALIES, Nicolas LE TALLEC.

**Les Commissaires UCI MOTOS :** Jonathan TRANCHANT, Geoffrey CORDIER.

**Juge à l'arrivée :** Bénédicte DUFOUR.

**Commissaire voiture balai :** Bernard JUTEAU.

**Délégué FFC :** Gilles ZOPPI.

**Info radio course :** Christelle REILLE assistée de Camille BEUGNY.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Directeur de course :** Marc DUQUESNOY.

**Directeur général :** Guy MICHEL DUPONT.

**Directeur général adjoint :** Christophe WOZNY.

**Régulateurs :** Thierry SALOME.

**Ardoisier :** Jean-Charles LAIGLE.

**Prix spéciaux :** Maël AMOURETTE

**Sécurité course :** M.S.O. Evènementiel.

**Escorte officielle :** EDSR du Pas-de-Calais.

**Equipe médicale :** Dr Xavier COCHEZ, assisté de Vincent DEROUBAIX.

**Equipe médicale :** Dr Pascal MASTAING, assisté de David FRANCOIS.

**Ambulances :** Ambulances AIROISES.

**Dépannage neutre :** Assistance Sport Media.

**Radio course :** MOTOCOMM.

**Photo finish :** MATSPORT.

**Speakers officiels :** Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

**Info public :** Herman BRODCORENS.

### Les membres permanents du comité d'organisation :

Arnaud BEUGNY, Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Jean-Claude BREUSE, Dominique BRIEF, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Jocelyne DAVE, Joelle DECUYPER, Mathieu DENDRAËL, Thomas DEQUENNE, Mathieu DEVAUX, Romain DUBUISSON, Geneviève DUPONT, Dany DELASSUS, Fabrice FANIEN, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JAZINSKI, Amandine JOSEPH, Bernard LAIR, Jérôme LECOCCQ, Emile LECOCCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Maryse LETURGIE, Ludovic LEROUX, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

**Photographe officiel :** Pierre WILLEMETZ.

**Webmaster/conception et création graphique :** Christophe WOZNY.

**Réseaux sociaux :** Antoine LAIR.

**Impression :** Imprimerie HECHTER - VENDIN-LES-BETHUNE.

## Le Palmarès

2018	Lauren KITCHEN
2019	Christine MAJERUS
2020	Chloé HOSKING
2021	Charlotte KOOL

Grand Prix International Cycliste  
**ISBERGUES**  
Pas-de-Calais Féminin



# PRELIMINAIRES DE DEPART

## Permanences

### PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,  
5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

### DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

- de 7h15 à 10h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
de 7h15 à 8h20 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs. Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- 8h35 Réunion des Directeurs sportifs, organisation et officiels UCI et délégués FFC, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 8h00 à 10h00 Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 8h00 à 10h00 Accréditation presse et médias, à la maison des associations au 178 rue Roger Salengro à Isbergues

### OPERATIONS de DEPART

- de 9h25 à 10h25 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.  
10h35 Appel des coureuses sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.  
10h40 Départ fictif donné par Monsieur le Maire d'Isbergues, David Thellier.

### OPERATIONS d'ARRIVEE

- 13h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
14h15 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
- Présentation sur le podium des coureuses primées selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ ELITE FEMMES 2022.

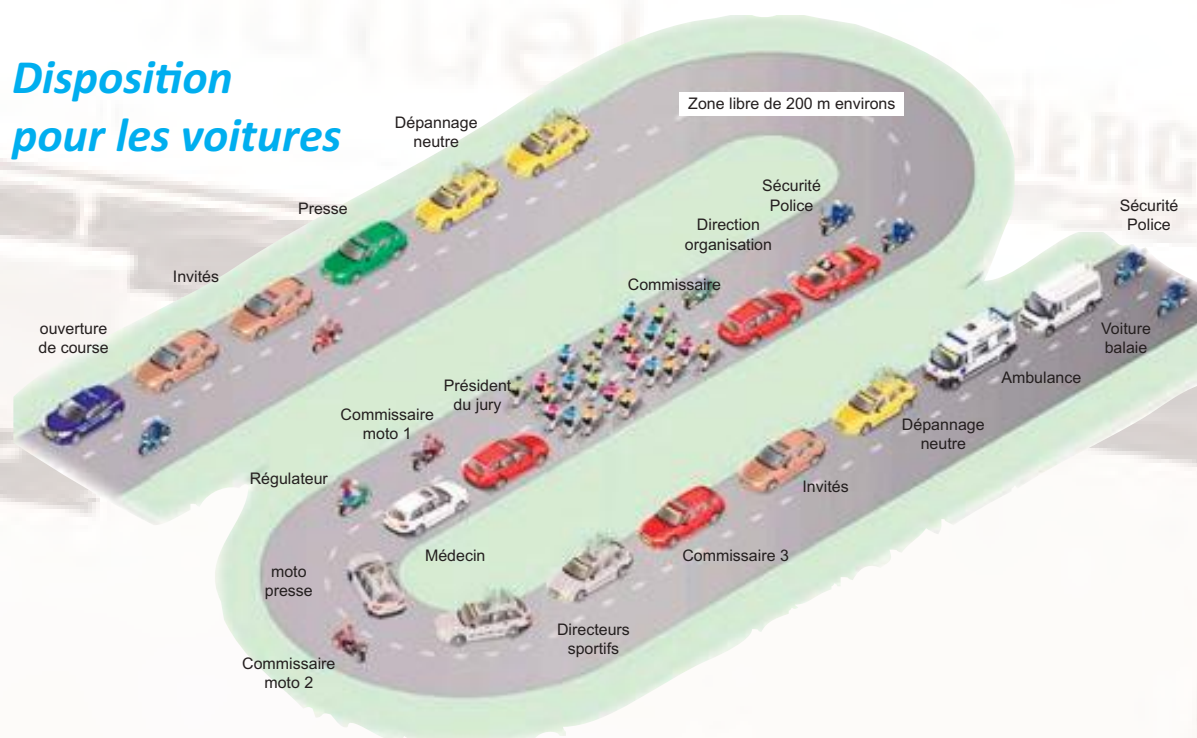


## Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



**Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings pour l'épreuve FEMMES (rue Cense Balque)**

## Disposition pour les voitures



### 1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué FFC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

### 2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée).

A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

### 3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

#### art. 2.2.035

*Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.*

*La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.*

#### art. 2.2.036

*Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.*

#### art. 2.2.037

*Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.*

### 4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

### 6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

### 7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

# REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 5ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 18 septembre 2022.

## ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.2 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 pour les 10 premiers coureuses classés.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes.

Le nombre de coureuses par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureuses.

Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 18 septembre 2022 de 7h15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 18 septembre 2022.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 18 septembre 2022 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 18 septembre de 13h00 à 15h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations de course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures.

## ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 2.560 € répartis entre les 20 premiers coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	485	325	240	200	160

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	140	130	120	100	60

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	60	60	60	60	60

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	60	60	60	60	60

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points à la 1er coureuse, 3 points à la 2ème et 1 point à la 3ème. Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par «THYSSENKRUPP», récompense la 1ère de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points à la première coureuse, 3 points à la seconde et 1 point à la troisième coureuse.

Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par «TOYOTA FG AUTOMOBILES», récompense la 1ère de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par « EUROVIA », récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le «CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE» récompense la meilleure jeune, née depuis le 1er janvier 1997, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le «CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS», attribue une prime d'un montant de 100€ à la coureuse qui passera la première sur la ligne du Sprint « le 62 ».

### 10.6 – MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.044 du règlement UCI, le départage se fait par l'addition des places obtenues par leurs trois premières coureuses, en cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleure coureuse.

Toute équipe réduite à moins de trois coureuse est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par «SOLUCE EXPERT CONSEIL», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

### 10.7 – CLASSEMENT DE LA MEILLEURE REGIONALE :

Une prime de 100€, attribuée par « APERAM ISBERGUES », récompense la coureuse régionale, née ou licenciée dans la région Hauts-de-France, la mieux classée à l'arrivée.

### 10.8 – DOSSARD VERT :

La coureuse désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribuée par « SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

### 10.9 – PRIX DE LA FAIR-PLAY :

La coureuse désignée la plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la société « LAINE FRERES ». elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminée l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

### ARTICLE 11 ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

### ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du «Prix des Monts».
- La lauréate du «Prix des Sprints».
- La lauréate du «Sprint Le 62».
- La meilleure jeune de l'épreuve.

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

- L'équipe 1ère du «Classement par équipe».

Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureuses.

- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du «Dossard vert».
- Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

### ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

### ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

La 5ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est une épreuve de la Coupe de France FDJ ELITES, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





## REGLEMENT 2022

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ Femme de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

### ARTICLE 01 PREAMBULE.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2). Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

### ARTICLE 02 LISTE DES EPREUVES.

Dates	Epreuves
17/04/2022	Grand Prix Féminin de Chambéry
13/05/2022	La Classique Morbihan
14/05/2022	Grand Prix du Morbihan Femmes
13/08/2022	La Périgord Ladies
14/08/2022	La Picto Charentaise
25/08/2022	Kreiz Breizh Elite Féminin
11/09/2022	La Chorralis Fourmies Féminine
18/09/2022	GP d'Isbergues Pas de Calais Féminin

### ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes. Les UCI Women's WorldTeams françaises et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ. Sur l'ensemble des épreuves, il sera autorisé une seule non-participation. En cas de non-participation à plus d'une épreuve, l'équipe absente sera pénalisée de 60 points par épreuve au Classement Général par équipe. Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ par les organisateurs. Avant le 31 janvier 2022, les N1 Femmes renseigneront auprès de la FFC les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1er mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

### ARTICLE 04 CLASSEMENT.

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de

COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2022

FFC/DAS | 18-03-2022 | Page 4 sur 6

France Elite Femmes FDJ.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ comporte quatre classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes\*
- Classement Sprints
- Classement Grimpeurs\*équipes étrangères : si participation à plus de 50% des épreuves.

#### 4.1 – Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes

sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

- 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts
- 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts
- 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts
- 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts
- 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

#### 4.2 – Classement par équipe

Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

- Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts
- 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts
- 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts
- 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts
- 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

#### 4.3 – Classements Sprints

Un classement des sprints sera établi dans toutes les épreuves.

Par épreuve, 3 sprints au minimum, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des sprints s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements sprints sera pris en considération.

En COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2022

FFC/DAS | 18-03-2022 | Page 5 sur 6

En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement sprint sera prise en compte.

#### 4.4 – Classements Grimpeurs

Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement Grimpeur sera établi.

Par épreuve, chaque grimpeur entrera en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les

trois premières concurrentes. Le classement général des grimpeurs s'établit en additionnant les points gagnés

par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements grimpeurs sera pris en considération.

En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement grimpeur sera prise en compte.

### ARTICLE 05 CEREMONIE PROTOCOLAIRE.

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou en son absence son.sa directeur.rice sportif.ve.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- La lauréate du classement Grimpeurs final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- La lauréate du classement Sprints final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportif.ve,

### ARTICLE 06 PRIX.

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €

#### CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL

- 1ère 2 000,00 €
- 2ème 1 400,00 €
- 3ème 800,00 €
- 1ère française 800,00 €
- 2ème française 600,00 €
- 3ème française 500,00 €

#### CLASSEMENTS ANNEXES FINAUX

- 1ère du Classement Général Sprints 500,00 €
- 1ère du Classement Général Montagne 500,00 €

#### CLASSEMENT GENERAL FINAL

- 1ère équipe 1 500,00 €
- 1ère équipe National 1 1 400,00 €

### ARTICLE 07 ETHIQUE.

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement

### ARTICLE 08 CAS NON PREVU.

• Article 9 – cas non prévus  
Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.

Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.

# EQUIPES PARTICIPANTES

## Grand Prix International Cycliste SBERGUES Pas-de-Calais Féminin





# LE CIRCUIT LOCAL



**Départ promenade : 10h40 - Départ réel : 10h45 - Arrivée : 14h09**

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				37 km/h	39 km/h
3,2	à droite	au stop, rue des Anciens Combattants	D187	14H04	13H55
2,3	<b>ILOTS DIRECTIONNELS</b>			14H05	13H56
2,3	<b>ROND-POINT</b>	par la gauche (virage serré)		14H05	13H56
1,7	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	14H06	13H57
1,5	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	14H07	13H57
1,4	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	14H07	13H57
0,8	<b>ILOTS DIRECTIONNELS</b>			14H07	13H58
0,8	à gauche	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	14H07	13H58
0,0	<b>Ligne d'arrivée</b>	<b>4ème PASSAGE - Fin du 2ème tour - ARRIVEE</b>		<b>14H09</b>	<b>13H59</b>



# LE PARCOURS GENERAL

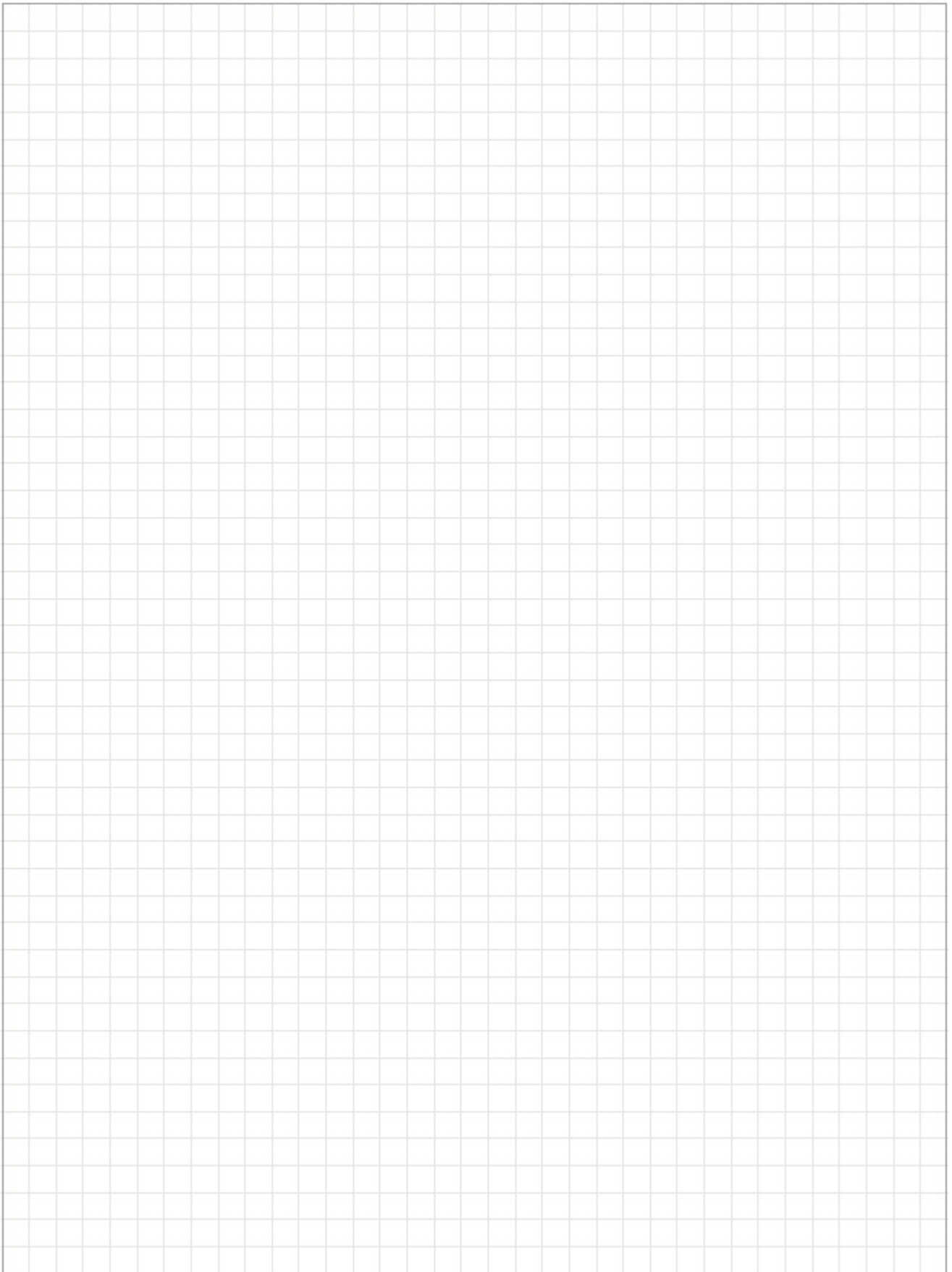


# ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h	
-1,8		<b>DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée</b>		D186	<b>10h40</b>	<b>10h40</b>
0,0	126,2	<b>DEPART REEL (Lancé)</b> Devant le garage Citroën - (3 tours)		D186	<b>10H45</b>	<b>10H45</b>
1,4	124,8	<b>GUARBECQUE</b>			10H47	10H47
3,6	122,6	<b>ISBERGUES</b>			10H50	10H50
10,1	116,1	Ligne d'Arrivée	1er PASSAGE - Fin du 1er tour		<b>11H01</b>	<b>11H00</b>
10,1	116,1	Prix des Sprints	SPRINT N°1 - ISBERGUES (ligne Arrivée)		<b>11H01</b>	<b>11H00</b>
11,9	114,3	Sortie de la boucle de "DEPART"			<b>11H04</b>	<b>11H03</b>
13,5	112,7	<b>HAM EN ARTOIS</b>			11H06	11H05
14,6	111,6	ENTREE DANS LA ZONE VERTE			<b>11H08</b>	<b>11H07</b>
15,6	110,6	FIN DE LA ZONE VERTE			<b>11H10</b>	<b>11H09</b>
15,6	110,6	<b>BOURECQ</b>			11H10	11H09
18,1	108,1	<b>ST HILAIRE CÔTTES</b>			11H14	11H12
18,7	107,5	<b>LESPESS</b>			11H15	11H13
20,3	105,9	<b>ECQUEDECQUES</b>		D185E1	11H17	11H16
22,7	103,5	Prix des Monts	MONT N°1 - Côte de Fauquenhem		<b>11H25</b>	<b>11H23</b>
22,7	103,5	<b>LESPESS-FAUQUENHEM</b>			11H21	11H19
23,5	102,7	<b>LIERES</b>			11H23	11H21
25,2	101,0	Prix des Monts	MONT N°2 - Côte de Lières		<b>11H25</b>	<b>11H23</b>
26,1	100,1	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>			11H27	11H25
28,2	98,0	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>			11H30	11H28
31,4	94,8	<b>WESTREHEM</b>			11H35	11H33
32,8	93,4	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>			11H38	11H35
37,0	89,2	<b>NEDON</b>			11h45	11h41
39,0	87,2	<b>NEDONCHEL</b>			11h48	11h45
41,7	84,5	Prix des Monts	MONT N°3 - Côte de Nedon (arbre à droite)		<b>11H52</b>	<b>11H49</b>
42,1	84,1	<b>FIEFS</b>			11H53	11H49
45,9	80,3	<b>FONTAINES-LES-BOULANS</b>		D93	11H59	11H55
48,4	77,8	<b>HEUCHIN</b>			12H03	11H59
52,2	74,0	Prix des Monts	MONT N°4 - Côte de Heuchin (arbre à gauche)		<b>12H09</b>	<b>12H05</b>
52,2	74,0	<b>BOYAVAL</b>		D71	12H09	12H05
64,2	72,0	<b>EPS</b>			12H12	12H08
55,7	70,5	ENTREE DANS LA ZONE VERTE			<b>12H15</b>	<b>12H10</b>
57,6	68,6	<b>ANVIN</b>			12H18	12H13
58,6	67,6	FIN DE LA ZONE VERTE			<b>12H20</b>	<b>12H15</b>
60,6	65,6	<b>TENEUR</b>			12H23	12H18
62,2	64,0	Prix des Monts	MONT N°5 - Côte de Teneur		<b>12H25</b>	<b>12H20</b>
62,3	63,9	<b>BERGUEUNEUSE</b>			12H26	12H20
64,1	62,1	<b>HEUCHIN</b>			12H28	12H23
67,2	59,0	<b>EQUIRRE</b>			12H33	12H28
67,9	58,3	<b>LISBOURG</b>			12H35	12H29
73,7	52,5	<b>LAIRES</b>			12H44	12H38
76,8	49,4	<b>FLECHIN</b>			12H49	12H43
80,5	45,7	<b>ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE</b>			12H55	12H48
82,2	44,0	<b>ESTREE-BLANCHE</b>			12H58	12H51
85,3	40,9	Prix des Monts	MONT N°6 - Côte d'Estrée-Blanche		<b>13H03</b>	<b>12H56</b>
85,6	40,6	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>			13H03	12H56
85,6	40,6	<b>RELY</b>			13H03	12H56
90,3	35,9	<b>LIETTRES</b>			13H11	13H03
92,2	34,0	<b>QUERNES</b>			13H14	13H06
94,9	31,3	<b>ROMBLY</b>			13H18	13H11
96,2	30,0	<b>MAZINGHEM</b>			13H21	13H13
98,9	27,3	<b>ISBERGUES</b>			13H25	13H17
102,4	23,8	Sortie boucle "des MONTs"	Début des boucles "FINALE" (2 tours de 11,9 km)		<b>13H31</b>	<b>13H22</b>
102,4	23,8	Ligne d'Arrivée	2ème PASSAGE		<b>13H31</b>	<b>13H22</b>
102,4	23,8	Prix des Sprints	SPRINT N°2 - ISBERGUES (ligne d'arrivée)		<b>13H31</b>	<b>13H22</b>
105,6	20,6	<b>GUARBECQUE</b>			13H36	13H27
105,9	20,3	Prix des Sprints	SPRINT N°3 - GUARBECQUE		<b>13H36</b>	<b>13H27</b>
107,8	18,4	<b>ISBERGUES</b>			13H39	13H30
111,1	15,1	Début de zone de collecte			<b>13H45</b>	<b>13H35</b>
112,0	14,2	Fin de zone de collecte			<b>13H46</b>	<b>13H37</b>
114,3	11,9	Ligne d'Arrivée	3ème PASSAGE - Fin du 1er tour		<b>13H50</b>	<b>13H40</b>
126,2	0,0	Ligne d'Arrivée	4ème PASSAGE - Fin du 2ème tour - ARRIVEE		<b>14H09</b>	<b>13H59</b>

## LES POINTS DANGEREUX

	KM	INDICATION
BOUCLE DE DEPART	3,10	VIRAGE EN EPINGLE
	5,50	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	6,20	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	6,50	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	7,80	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	9,30	ILOTS DIRECTIONNELS
	12,20	PASSAGE A NIVEAU
BOUCLE DES MONTS	13,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	17,20	ILOTS DIRECTIONNELS
	18,00	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	19,70	RETRECISSEMENT DE LA ROUTE
	27,90	ILOTS DIRECTIONNELS
	29,20	ILOTS DIRECTIONNELS
	32,90	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	33,50	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	53,30	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	55,90	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	56,10	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	58,70	ILOTS DIRECTIONNELS
	59,00	PASSAGE A NIVEAU
	60,70	PASSAGE A NIVEAU
	60,90	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	63,90	ILOTS DIRECTIONNELS
83,10	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)	
96,70	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)	
BOUCLES FINALES	107,3	VIRAGE EN EPINGLE
	109,7	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	110,4	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	110,7	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	112,0	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	113,5	ILOTS DIRECTIONNELS



## LES CENTRES HOSPITALIERS



**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00



**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



### Grand Prix International Cycliste **ISBERGUES** Pas-de-Calais Féminin

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues  
5, place Emile Basly  
62330 Isbergues  
[www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)  
Email : [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)



**Président de l'organisation :**  
Monsieur Jean-Claude WILLEMS  
24, rue Guynemer  
62330 Isbergues  
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52  
Email : [jeanclaude@gpisbergues.com](mailto:jeanclaude@gpisbergues.com)



# LES CHIFFRES CLÉS

## Grand Prix International Cycliste SBERGUES PAS • de • CALAIS



### 01 COUREURS



**133**  
coureurs

**162**  
coureuses

19 équipes de 7 coureurs  
22 nations représentées  
27 équipes de 6 coureuses

**76** nombre d'éditions

**108** accompagnateurs  
chez les Hommes

**135** accompagnateurs  
chez les Femmes  
(directeurs sportifs, assistants, mécaniciens...)



**199,3** km

### ORGANISATION

### 02

#### DIGITAL



**10800**  
heures  
de bénévolat

**800**  
repas servis  
le jour pour  
l'organisation

**220**  
signaleurs

**150**  
bénévoles  
le jour de course

**40**  
gendarmes

**1945** Date de création de l'épreuve

**30**  
véhicules  
dans la course  
26 chez les femmes

**20**  
motos radio,  
régulateur, presse  
16 chez les femmes

**32**  
communes  
traversées

**12**  
commissaires  
internationaux

**5**  
médecins  
dans la course

### 1 Village partenaires et invités

**4**  
partenaires  
institutionnels

**6**  
partenaires  
médias

**11**  
partenaires  
officiels

### PARTENAIRES

### 03

**17**  
hôtels  
réservés

«La classique Artésienne féminine», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais Féminin** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.2.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais Féminin s'inscrit dans le calendrier de la Coupe de France FDJ 2022, en tant que 8ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville  
d'Isbergues**



**Pas-de-Calais**  
Mon Département



## PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



## PARTENAIRES MEDIAS

